

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LE CONTRÔLE DES CHANGES

MAINTIEN JUSQU'À SOIXANTE JOURS APRÈS
L'OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION DU
PARLEMENT EN 1951

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de maintenir en vigueur la loi sur le contrôle des changes jusqu'à soixante jours après le début de la première session du Parlement commençant au cours de l'année 1951.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES PRODUITS AGRICOLES

PROROGATION POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur les produits agricoles en vue de proroger l'application de la loi pour une période d'une année.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DE L'INSPECTION DU POISSON

POISSON ET CONTENANTS DE POISSON—PLANTES
MARINES—RÈGLES VISANT LEUR EXPORTATION
ET LEUR IMPORTATION

L'hon. Robert W. Mayhew (ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de réglementer l'exportation et l'importation du poisson et des contenants de poisson et l'exportation des plantes marines, ainsi qu'en vue de la nomination d'inspecteurs, d'autres fonctionnaires et employés nécessaires à l'application efficace de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DE 1947 SUR LE MAINTIEN DES MESURES TRANSITOIRES

MAINTIEN DE CERTAINS ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil durant la situation critique nationale résultant de la guerre.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES MESURES MINISTÉRIELLES, DU LUNDI
7 FÉVRIER AU VENDREDI 18 FÉVRIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier-ministre) propose:

Que le lundi 31 janvier 1949 et tous les jours de séance par la suite jusqu'au vendredi 11 février 1949 inclusivement, les avis de motions et les mesures du Gouvernement aient priorité sur tous autres travaux sauf la présentation de projets de loi.

—En mentionnant cette motion hier, j'ai dit que si la Chambre m'accordait son assentiment, je demanderais de remplacer les dates du 31 janvier et du 11 février respectivement par celles du 7 février et du 18 février. Toutefois, en consultant le Règlement, je constate que la manière régulière de procéder en pareil cas n'est pas de modifier ma propre motion mais de la présenter sous sa forme actuelle, laissant à quelque autre membre le soin de proposer l'amendement voulu, s'il le juge à propos.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je propose:

Que la motion soit modifiée en remplaçant les mots "31 janvier", à la première ligne, par les mots "7 février", et les mots "11 février" à la troisième ligne, par les mots "18 février".

M. Drew: Monsieur l'Orateur, avant que la motion fasse l'objet d'une discussion, il serait utile, je crois, que la Chambre sache pourquoi il y a lieu de l'étudier en ce moment. Je fais observer qu'hier après-midi, le premier ministre a déclaré qu'à tout événement, le Gouvernement entend poursuivre, durant la semaine prochaine, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Cela étant, nous ne voyons pas la nécessité d'étudier cette motion cet après-midi. Il est certain qu'on n'a fourni à la Chambre aucun motif de l'appuyer.